

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 11 mai 2022, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. BONHOMME, Mme FERRANDON, M. MAGNIN, Mmes LAVEDIAUX, ROUSSILLON, MM. PINGUET, LABREURE, Mmes PARISSSE, WEGRZYN, DOS SANTOS et MM. BARLAND et MINY formant la majorité des membres en exercice.  
Absents excusés : Mme LEFEBVRE et M. LIMOGES.

Monsieur BARLAND a été nommé secrétaire.  
Madame la présidente déclare la séance ouverte.  
Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

**Terrain pour construction d'une résidence séniors :**

Le conseil municipal décide de céder pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée AH 343, d'une superficie de 855 m<sup>2</sup>, à Commeny Montmarault Nérís Communauté. Cette parcelle accueillera une résidence pour les séniors, composée de quatre logements. Madame le Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**CMNC – Modification des statuts :**

La modification des statuts concernant le changement d'adresse du siège est acceptée à l'unanimité.

**CMNC – Mutualisation – Convention de mise à disposition du personnel :**

Par trois voix pour, trois voix contre et sept abstentions, le Conseil Municipal ne se prononce pas en faveur de la proposition de CMNC de mettre ponctuellement à disposition du personnel communal pour pallier les absences du personnel communautaire.

**Soutien au service des urgences du Centre Hospitalier de Montluçon – Nérís-les-Bains :**

Le conseil municipal demande la pérennité du service des urgences, ainsi que le renforcement de l'attractivité des postes non pourvus, de même que le développement équilibré de l'offre de soins sur le territoire bourbonnais.

**Décision modificative :**

Le conseil municipal procède à deux modifications d'imputations.

**Amortissements :**

La subvention versée au SDIS pour la construction du centre de secours sera amortie sur trente ans, et le site internet de la Commune sera amorti en une fois en 2023.

**Remise de chèque par les Instances de Coordination Gérontologiques du CSR de Villefranche d'Allier :**

Suite à la dissolution de l'association précitée, le conseil municipal décide que la somme remise sera versée à l'article 7713 du budget en cours.

**Questions diverses :**

- **RCVCB** : Un « atelier en marchant » se déroulera le vendredi 20 mai à partir de 14 heures.
- **Devis éclairage public** : Les devis présentés, trop élevés, ne sont pas retenus.
- **Etang de la Planche** : De nouveaux panneaux ont été installés.
- **Jumelage avec Mulegé** : La question reste en suspens et mérite une étude plus approfondie.
- **Repas des Anciens** : Il est envisagé de réorganiser ce repas, mais probablement en l'avancant dans la saison, pour les doyérois âgés d'au moins 68 ans.

- **Elections législatives** : La composition des bureaux de vote est établie.
- **Journée des abeilles** : Elle est maintenue pour les écoles, par contre, elle est reportée pour le grand public, faute d'exposants disponibles.
- **Panneaux de basket** : Ils ont été changés à la salle Delta.
- **Concours des maisons fleuries** : Il ne sera pas reconduit cette année. La proposition de concours des illuminations de Noël n'est pas retenue.
- **Terrain de football** : Le terrain annexe a été homologué. Une demande de subvention a été déposée auprès de la FFF pour la construction des vestiaires.
- **Résidence seniors** : Le commencement des travaux est imminent.

Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.